

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 22 MARS 2024

<b>DELIBERATION N°CP2024-03/5/16 DOSSIER N°6181</b>	<b>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ D'UN SALARIÉ DE L'ASSOCIATION ALIAD-UNA</b>
---	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ D'UN SALARIÉ DE L'ASSOCIATION ALIAD-UNA**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération CD 2017-12/1/8 du Conseil départemental du 15 décembre 2017 sur l'accord de la convention initiale ;  
VU la délibération CP 2021-02/1/6 de la Commission Permanent du 26 février 2021 suite à la signature de l'avenant n°1  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-03/5/16 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un salarié de l'association d'aide à domicile ALIAD-UNA auprès de la collectivité à compter du 1er février 2024 pour une durée de 3 mois.

Cette convention est jointe à la présente délibération.

Ne prend pas part au vote :

M. Guy MARSALEIX, Elu Membre ALIAD-UNA

**Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**